

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 novembre 2017 - Délibération n° 2017/200

**Objet : PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE POUR LA REHABILITATION DU LIEU D'HEBERGEMENT DE LA RESIDENCE D'ARTISTES LA METIVE AU MOUTIER D'AHUN**

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint-Martial-Le-Mont sur la convocation en date du 20 novembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – PARAYRE – PENICAUD – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – CONCHON – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – DESSEAUVÉ – DURANTON – DUMEYNIÉ – BATTUT et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. CHAUSSECOURTE – ESCOUBEYROU – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – DESLOGES – SIMONET MAZIERE – MEUNIER – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LABORDE et GAILLARD et Mmes BERNARD S. – PIPIER – CAPS – COLON – HYLAIRES – DEFEMME – NOUAILLE et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. Mme BERNARD donne pouvoir à M. PACAUD.
2. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. JUILLET.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. CHAPUT.
4. Mme PIPIER donne pouvoir à M. LALANDE.
5. Mme CAPS donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
6. M. CHOMETTE donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT.
7. M. DESLOGES donne pouvoir à M. BUSSIERE.
8. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
9. Mme DEFEMME donne pouvoir à M. DOUMY.
10. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON.
11. M. GAILLARD donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
12. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAUDY.

**Suppléances :** M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU – Mme DESSEAUVÉ remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. LUMY remplace M. MEUNIER – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. DERIEUX Nicolas.

En exercice	Présents	Votants			
67	45	57			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
57	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°2016-54 du 9 juin 2016 du Conseil communautaire de la CIATE validant le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation du lieu d'hébergement de la résidence d'artistes La Métive pour un montant total d'opération à 281 188,50€ HT.

Considérant les évolutions du projet, ainsi que le dossier et compléments déposés auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour les fonds du FEADER

M. Le Président indique que les services de la Région sollicitent la présentation d'un plan de financement actualisé pour poursuivre l'instruction de la demande FEADER. Il présente la nouvelle version du plan de financement prévisionnel actualisé suivante :

Nature des dépenses (en € HT)		Recettes	
Travaux	298 032,60 €	DETR (22,04%)	72 800,00 €
Honoraires, frais divers	32 237,40 €	FEADER (44,10%)	145 649,12 €
		Autofinancement (33,86%)	111 820,88 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>330 270,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>330 270,00 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil :

- Valide le plan de financement présenté ci-avant
- Autorise le Président à apporter les compléments nécessaires aux services de la Région pour l'instruction de la demande FEADER pour l'opération de réhabilitation du lieu d'hébergement de la résidence d'artistes La Métive

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
 Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,  
 Martine LAPORTE.

